



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6378^e séance

Mardi 7 septembre 2010, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Apakan	(Turquie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinić
	Brésil	M ^{me} Vioti
	Chine	M. Yang Tao
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Araud
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Nishida
	Liban	M. Salam
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Adamu
	Ouganda	M. Mugoya
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 15 h 10

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Khare à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M^{me} Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M^{me} Wallström à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Atul Khare et de M^{me} Margot Wallström.

Je donne maintenant la parole à M. Khare.

M. Khare (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de communiquer au Conseil des informations sur la série d'événements relatifs aux viols en masse commis récemment dans le Nord-Kivu et aux viols commis dans le Sud-Kivu. La carte sur cet écran montre les zones en question.

Comme le Conseil le sait, je me suis rendu en République démocratique du Congo sur les instructions du Secrétaire général du 28 août au 2 septembre. En plus de Kinshasa, je me suis rendu dans le Nord-Kivu, notamment à Goma et à Walikale, à Lubonga et à Luvungi, théâtre de viols systématiques, et à Kirumba, où trois Casques bleus indiens ont été tués le 18 août. Dans le Sud-Kivu, je suis allé à Bukavu et à Uvira, où des cas de viol ont également été signalés.

Au cours de ma visite, j'ai rencontré des responsables du Gouvernement, dont le Ministre des affaires étrangères, M. Alexis Thambwe, le Conseiller à la sécurité nationale, M. Pierre Lumbi, et le Gouverneur du Sud-Kivu, M. Marcellin Cishambo. J'ai également rencontré plusieurs hauts gradés des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) : le général Dieudonné Amuli, général en chef de l'opération Amani Leo; le général Pacifique Masunzu, général en chef de la région militaire du Sud-Kivu; le colonel Delphin Kahimbi, commandant de l'opération Amani Leo au Sud-Kivu; et le lieutenant-colonel Bernard Byamungu, commandant de la région militaire d'Uvira au Sud-Kivu.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des groupes de la société civile à Kinshasa et à Kirumba, ainsi que dans les villages où les viols ont été commis, tant dans le Nord-Kivu que dans le Sud-Kivu. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Roger Meece, m'a accompagné dans toutes ces réunions, tandis qu'ensemble et avec nos partenaires, nous cherchions à connaître les détails de ces viols choquants et totalement condamnables commis en masse et de manière systématique dans la région de Kibua, et à identifier ainsi nos failles.

Après que j'aurai donné les détails relatifs à ces viols en masse commis dans le Nord-Kivu, et aux cas de viol commis dans le Sud-Kivu, j'expliquerai

certaines des mesures que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a déjà prises et celles qu'elle envisage de prendre, ainsi que certaines propositions que le Conseil pourrait examiner. Je fournirai des informations sur les autres cas de viol commis à Uvira, à Mavinga et à Shabunda, dans le Sud-Kivu, ainsi qu'à Mubi et à Pinga, dans le Nord-Kivu, qui nous ont été signalés récemment.

Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) maintiennent une présence forte et active dans la région de Kibua. Le 25 juillet, les unités de la FARDC – l'armée nationale – déployées dans la région de Kibua ont été redéployées à Walikale. Cinq jours plus tard, le 30 juillet, l'antenne du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) dans la région a reçu des informations non confirmées sur des attaques que les FDLR auraient lancées à Mpofi. Mais la base opérationnelle de compagnie de la MONUSCO à Walikale n'a pas été en mesure de confirmer ces informations. Selon des informations, encore une fois non confirmées, Les Maï Maï Cheka auraient tenté de bloquer les routes Walikale-Goma et Walikale-Bukavu, que les membres du Conseil peuvent voir sur la carte, afin de mettre fin à la circulation des produits minéraux. Un cas de viol non confirmé à Mpofi a également été signalé ce jour-là, c'est-à-dire le 30 juillet. Ce même jour, un agent de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies à Walikale a envoyé un avertissement par SMS au BCAH en République démocratique du Congo, aux agents de la sécurité du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, aux agents de liaison du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et aux agents de la sécurité de la MONUSCO à Goma, indiquant que la région de Mpofi, sur l'axe Masisi-Walikale, était passée sous le contrôle des FDLR et que le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies recommandait la suspension de toute activité dans cette zone. Le même message a été transmis aux travailleurs humanitaires et aux organisations non gouvernementales par l'antenne du BCAH à Goma.

Le 31 juillet, nous avons appris que, lors d'un affrontement près de Mpofi, les FARDC avaient tué huit soldats des FDLR et en avaient blessé un autre grièvement. Le chef de groupement de Kibua a contacté les FARDC et la base opérationnelle de

compagnie de la MONUSCO à Kibua ce jour-là pour leur signaler des attaques et des actes de pillage mais n'a pas, à ce stade, fait état de viols. Ensuite, une patrouille de la base opérationnelle de compagnie à Kibua a déterminé que deux échoppes, dont une échoppe pharmaceutique, avaient été pillées dans la région de Lubonga et qu'il n'y avait pas de déplacement de civils sur la route de Walikale-Mpofi-Kibua-Goma, à cause peut-être de la crainte de la présence de groupes armés. Un déplacement accru de cadres des FDLR a été observé entre Mpofi et Ruwenge, à 22 kilomètres au nord-ouest de Kibua, et entre Mpofi et Lubonga, à 13 kilomètres à l'ouest de Kibua.

Le lendemain, le 2 août, était jour de marché à Kibua où, dans le cadre d'une nouvelle pratique de protection des civils, la base opérationnelle de compagnie à Kibua fournit des patrouilles de marché, ce qui consiste notamment à escorter les villageois qui se rassemblent à Ishunga jusqu'à Kibua. Néanmoins, le matin du 2 août, une patrouille à Lubonga et Luvungi n'a signalé aucun cas de viol à nos forces de maintien de la paix. Cette patrouille a également eu des contacts avec le lieutenant-colonel Mukale du bataillon 2112 des FARDC à Mpofi, ainsi qu'avec les villageois de Bunyampuri. La patrouille était accompagnée d'un interprète, mais aucun des villageois n'a signalé de cas de viol à la patrouille. Le 2 août, la patrouille a arrêté un cadre maï maï entre Lubonga et Luvungi.

Le premier rapport faisant état de 15 victimes de viols sollicitant des soins médicaux auprès du dispensaire du International Medical Corps (IMC) a été reçu le 5 août. Les auteurs de ces viols avaient disparu depuis longtemps dans les forêts avoisinantes. Évidemment, jusqu'à ce moment-là, ils étaient soit dans les villages, soit dans les zones environnantes, et les victimes n'avaient pas été en mesure de signaler leurs souffrances ou même de chercher à se faire soigner. Cela a été confirmé par les villageois de Luvungi, où s'est produit le plus grand nombre de viols : plus de 103, m'a-t-on dit lorsque j'y étais.

Le chiffre initial de 15 viols est passé à 47 le 9 août, et à 68 le 13. Alors que l'horreur de cette situation prenait corps, la MONUSCO déployait une équipe de protection conjointe sur l'axe Mpofi-Kibua afin d'évaluer les conditions de sécurité des villages situés sur cet axe, de vérifier les allégations faisant état d'attaques récentes, de viols en masse et de pillage et d'évaluer les besoins de protection de la population locale.

Une équipe chargée d'enquêter sur les droits de l'homme a également été déployée du 25 août au 2 septembre. Elle a interrogé les victimes et les témoins dans chacun des 13 villages de la région. La dernière main est en train d'être mise au rapport d'enquête, qui sera publié dans les prochains jours.

L'assistance aux victimes, en particulier l'assistance médicale et psychologique, est fournie par International Medical Corps et Heal Africa, à qui la MONUSCO apporte son aide dans le domaine des transports.

Il est maintenant évident qu'au moins 242 personnes, dont 28 mineurs, ont été systématiquement violées dans 13 villages de cette région entre le 30 juillet et le 2 août. Les habitants de Luvungi, qui ont subi le plus grand nombre de viols – plus de 103 – m'ont affirmé que les auteurs de l'attaque, des viols massifs et des pillages étaient arrivés dans leur village le 30 juillet. Un dirigeant des Maï-Maï Cheka, le dénommé colonel Mayele, et le dénommé colonel Sarafim des FDLR ont prétendu qu'ils étaient venus pour protéger Luvungi, qu'ils avaient décidé de participer au processus de réintégration et qu'ils voulaient simplement se reposer dans le village. Les Maï-Maï Cheka viennent du territoire Walikale et s'étaient souvent rendus dans le village par le passé. De nombreux habitants du village se sont enfuis en voyant arriver les FDLR, mais ils sont revenus quand ils ont appris que les FDLR avaient décidé de rejoindre les FARDC. Le fait qu'il s'agissait d'un piège ne leur est apparu que plus tard, au moment où l'horreur et la souffrance sont apparues. Les habitants de Luvungi m'ont également confirmé que les victimes de viols n'ont recherché l'aide médicale qu'après avoir reçu la certitude que les auteurs avaient quitté la région, car des châtiments sévères étaient infligés à quiconque tentait de s'échapper.

Si la responsabilité de la protection des civils incombe au premier chef à l'État, à son armée nationale et à ses forces de police, nous aussi avons clairement échoué. Nos actions ont été insuffisantes, ce qui a débouché sur des brutalités inacceptables infligées à la population des villages de la région. Nous devons faire mieux.

Je voudrais mentionner brièvement les conditions générales dans la région avant de souligner les actions qui, je l'espère, pourraient renforcer l'efficacité de notre action. Dans le Nord-Kivu, la route qui relie Walikale à Pinga est un axe de transit important pour

les minerais et les autres ressources naturelles. Cependant, cette zone, tout comme d'autres zones de la région, n'est pas dotée d'électricité et la route, non goudronnée, est très endommagée et difficile à parcourir. En l'absence de projets générateurs de revenus à long terme, de nombreux hommes des villages de la région quittent leur famille pendant des périodes allant de deux à quatre semaines pour travailler dans l'exploitation minière artisanale.

Le trajet de Kibua à Luvungi dure une heure et demie dans les deux sens, comme je l'ai découvert au cours de ma dernière visite. Il faudrait normalement aux villageois quatre à cinq heures pour parcourir cette distance dans les deux sens. Il n'y a pas de couverture de téléphonie mobile, et même la couverture radio haute fréquence est très inégale car le terrain est montagneux et boisé. Les groupes armés portent souvent des vêtements identiques aux uniformes des FARDC, et il est relativement difficile pour nos soldats de la paix – et même pour les villageois – de distinguer l'ennemi des forces amies.

La base opérationnelle de compagnie de Kibua dispose d'un interprète et d'un téléphone portable satellitaire, ce qui la réduit sur le plan opérationnel à une patrouille présente à un moment donné, compte tenu des distances et de l'état des routes à traverser. Enfin, le nombre de soldats de la paix présents dans le Nord-Kivu demeure relativement réduit – 4 000 soldats pour une zone d'environ 59 483 kilomètres carrés.

Il est essentiel de déployer des efforts constants pour améliorer nos relations avec la communauté que nous servons, mais également d'améliorer et d'institutionnaliser les mécanismes de collecte d'informations. Nous avons décidé qu'il était nécessaire de patrouiller davantage le soir et la nuit. Le commandant de la Force a par ailleurs ordonné aux bases opérationnelles de compagnie d'effectuer davantage de patrouilles surprise et ponctuelles. Il a également été décidé qu'au cours des prochaines semaines, nous élaborerons une doctrine tactique séparée qui développe les règles d'engagement afin que les bases opérationnelles de compagnie et les bases d'opération temporaires fournissent à nos soldats de la paix les directives nécessaires pour mener des enquêtes approfondies lorsqu'ils reçoivent des informations indiquant une activité des groupes armés dans des zones particulièrement menacées – par exemple, une zone récemment débarrassée des groupes armés par les FARDC et où la population pourrait être victime de représailles.

Notre initiative comportera également une liste de questions standard à poser aux patrouilles afin de veiller à ce que celles-ci puissent enquêter plus en profondeur quand elles sont en contact avec les communautés et de s'assurer qu'elles le font. Cette doctrine engloberait également la réponse attendue des bases opérationnelles de compagnie dans des situations de protection particulières, en se fondant sur les directives élaborées par les sections techniques de la composante civile.

Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Alexis Thambwe Mwamba, m'a fait remarquer que les victimes de viol sont doublement victimes – premièrement de leurs bourreaux et deuxièmement de leurs communautés. Il n'est donc pas surprenant que les viols ne soient pas immédiatement signalés. Par conséquent, les informations faisant état de pillages et de la présence de groupes armés dans des zones vulnérables récemment débarrassées de leur présence indiquent que des violences sexuelles pourraient avoir eu lieu même si aucun viol n'a été signalé.

Du fait de l'aspect du terrain, la région n'a pas de couverture de téléphonie mobile. La MONUSCO recherche donc activement un moyen d'améliorer les communications par radio dans les zones où la protection des civils est une préoccupation particulière, malgré les problèmes logistiques considérables liés à cette activité. À cette fin, nous avons entrepris des efforts afin d'installer immédiatement un répéteur haute fréquence à Luvingi, qui doit être financé grâce aux ressources existantes. Toutefois, je saisis cette occasion pour informer les membres du Conseil que la couverture de téléphonie mobile n'est pas active dans la zone d'opération des 27 bases opérationnelles de compagnie ou bases d'opérations temporaires sur les 77 déploiements avancés des forces de la MONUSCO. La Mission évaluerait rapidement les aspects financiers et techniques liés à l'installation de répéteurs haute fréquence similaires dans les 27 bases opérationnelles de compagnie ou bases d'opérations temporaires restant sans couverture de téléphonie mobile et tiendrait le Conseil et les organismes financiers informés. Je recommande fortement au Conseil d'encourager en priorité l'installation de ces répéteurs haute fréquence afin d'améliorer la fréquence et la coordination des contacts entre les communautés et les bases avancées.

La couverture de téléphonie mobile disponible pour les 50 autres bases opérationnelles de compagnie

ou bases d'opérations temporaires serait également utilisée de manière plus efficace. La MONUSCO collabore étroitement avec les principaux fournisseurs privés de télécommunications en République démocratique du Congo pour transposer l'idée de centre de surveillance dans ces bases opérationnelles de compagnie, sur le modèle de celui qui avait été créé à Kiwanja, dans le Nord-Kivu. Des listes d'utilisateurs seront fournies par les fournisseurs commerciaux de téléphonie mobile pour permettre à un nombre limité d'usagers de passer des appels illimités afin de signaler les menaces ou les attaques imminentes. Je donnerai de plus amples détails aux membres du Conseil de sécurité et aux pays fournisseurs de contingents lors de séances à huis clos afin que ces informations ne soient pas communiquées aux FDLR et aux autres groupes.

Le 1^{er} septembre, pendant mon séjour, la MONUSCO a lancé l'opération « Shop Window », une opération de projection de la force visant à dominer la zone et à protéger les civils de la région de Pinga, Kibua et Walikale dans le Nord-Kivu. L'opération vise également à fournir une couverture de sécurité dans le cadre des efforts déployés par les autorités concernées pour appréhender les auteurs. L'Opération « Shop Window » est menée par 750 soldats de la paix, avec l'appui d'hélicoptères d'attaque et d'observation, ainsi que des bases opérationnelles déjà déployées dans la zone d'opérations. Le quartier général est basé à Kibua.

Les premières informations concernant cette opération sont encourageantes, car 27 officiers des FDLR avec en leur possession 12 fusils automatiques et des munitions se sont livrés à Pinga le premier jour, et trois officiers des FDLR, possédant des armes à feu, ont été appréhendés le deuxième jour à Luvingi. Les opérations, lancées pour une période d'une semaine, jusqu'au 6 septembre, ont été prolongées dans la région jusqu'au 10 septembre, et pourraient être de nouveau prolongées après une évaluation adéquate.

Il est essentiel que les responsables de ce crime odieux soient rapidement appréhendés et traduits en justice. Un châtime expéditif et exemplaire pourrait en dissuader d'autres de perpétrer des actes semblables. La MONUSCO déploiera tous les efforts possibles, notamment par une attitude plus agressive de la part des soldats de la paix, par des multiplicateurs de puissance comme Radio Okapi, et par la collecte d'informations sur ces personnes et d'autres afin d'appuyer les efforts réalisés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo en ce sens.

Je tiens à indiquer que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a déjà mis sur pied une commission afin de traduire en justice les auteurs de ces actes. Celle-ci se compose d'un procureur militaire, d'un juge militaire, de deux inspecteurs judiciaires et d'agents de la police spéciale pour la protection des femmes et des enfants. Toutefois, selon des informations, jusqu'à hier, aucune décision n'a été prise concernant la date de départ de la commission pour Walikale, malgré la volonté de divers partenaires d'appuyer le projet, y compris, entre autres, la MONUSCO, le PNUD et l'American Bar Association. En outre, je voudrais recommander au Conseil d'envisager l'imposition de sanctions ciblées à l'égard des chefs de ce groupe – notamment ceux qui se trouvent dans le pays ou à l'étranger – si l'on parvient à démontrer une chaîne de commandement.

Le Gouvernement et la communauté internationale doivent déployer des efforts plus soutenus et plus rigoureux afin de mettre en œuvre les cinq priorités des Accords de paix du 23 mars 2009. Un certain nombre de soldats démobilisés ont rejoint leur ancien groupe armé, décourageant de ce fait ceux qui envisageaient de suivre la voie de la démobilisation. De plus, en l'absence de projets de réintégration communautaire à long terme, ceux qui rentrent en étant démotivés risquent de se montrer plus récalcitrants, et sans doute plus virulents dans leurs actes.

La Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation demeure le principal cadre d'appui du plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement. L'un des principaux objectifs de ce plan est de développer les capacités de l'État à assurer la sécurité et à faire appliquer la loi. Trente projets sont actuellement en cours de mise en œuvre par les institutions, fonds et programmes des Nations Unies pour une somme totale de près de 190 millions de dollars. Mais un seul programme est mis en œuvre à Walikale, la région n'étant pas considérée comme suffisamment sûre pour entamer le programme de stabilisation.

En revanche, des efforts doivent être réalisés pour mieux canaliser des projets visant en dernier ressort à appuyer la stabilisation de Walikale et d'autres zones reculées, en se concentrant sur l'accès routier, la réintégration des ex-combattants et l'extension de l'autorité de l'État. L'absence de présence de l'État sur le terrain est directement liée à l'absence de capacité de l'État. Les difficultés financières, ajoutées à l'absence de capacité d'exécution correspondante de

l'État, demeurent un problème de taille. Dans le même temps, l'équipe de pays des Nations Unies a mis en place des programmes supplémentaires, notamment l'extension des programmes de réintégration pour les ex-combattants, l'expansion des réseaux routiers et le renforcement de la capacité de l'État en matière d'état de droit et de gouvernance locale. Je voudrais demander au Gouvernement de la République démocratique du Congo et aux partenaires internationaux de faire de la mise en œuvre de ces projets une priorité.

Avant de faire brièvement le point sur les viols perpétrés dans d'autres parties du pays, je voudrais exprimer mon regret quant au retard pris dans la fourniture en temps voulu des informations au Conseil. Les mécanismes sont institutionnalisés pour accélérer le flux d'informations entre les bureaux sur le terrain et le siège de la Mission, ainsi qu'entre le siège de la Mission et le Secrétariat. Celui-ci reste à la disposition du Conseil pour fournir un exposé journalier des faits importants survenus dans cette mission ou dans d'autres, que ce soit au Président ou à l'ensemble du Conseil, selon sa convenance.

Je voudrais à présent aborder brièvement les viols qui ont eu lieu à Uvira et dans les autres régions du Nord et du Sud-Kivu. Dix femmes ont été violées par des éléments des FARDC le 17 août à Katalukulu, en territoire Fizi, dans le Sud-Kivu. J'ai visité la zone, comme cela avait été demandé au cours des discussions du Conseil, le 26 août. Étant donné que le procureur militaire a ouvert une enquête, j'espère que la justice sera rapide et exemplaire. Nous avons clairement indiqué aux membres des FARDC de tous les grades, depuis les généraux jusqu'aux lieutenants-colonels – que j'ai rencontrés – qu'une armée nationale serait indispensable pour que les FARDC aient un niveau encore plus élevé de discipline, de comportement décent et de bonnes manières, ainsi que de respect des droits de l'homme.

Le 17 août, dans le Nord-Kivu, une attaque a été perpétrée par une coalition des FDLR et des Maï-Maï Cheka à Mubi, à 36 kilomètres au nord-ouest de Walikale sur l'axe Walikale-Kisangani, légèrement de l'autre côté de la route. Des premiers rapports indiquent que plusieurs maisons ont été pillées et que 50 civils ont été kidnappés pour transporter le butin. Deux soldats des FARDC sont morts courageusement au cours de l'attaque et sept civils ont été blessés. Le 25 août, soit huit jours plus tard, les civils ont été libérés; ce n'est qu'après que les plaintes pour viols ont

commencé à se faire entendre. Une équipe de protection conjointe de la MONUSCO a été déployée dans cette zone le 30 août. L'équipe a appris qu'au moins 40 viols avaient eu lieu dans ce village. De plus, le même jour, c'est-à-dire le 17 août, dans la région de Pinga, en direction du nord-est, des éléments de la Coalition Maï-Maï des patriotes résistants congolais, soutenus par des membres des FDLR, ont commis 13 viols sur le marché de Chuho.

Il semble que de nombreux viols ont également été perpétrés en juillet et en août, à Shabunda et Mwenga, tous les deux situés dans le Sud-Kivu. Nous avons été informés le 26 août que, dans le village de Miki, 74 cas de violence sexuelle ont été enregistrés au cours des deux mois écoulés, y compris contre 21 mineures, des filles âgées entre 7 et 15 ans, et 6 hommes. Dans les villages voisins de Lubumba, Lusosa, Maheta et Masedjo, environ 395 maisons ont été incendiées pendant la même période. Une équipe d'évaluation a été dépêchée à Miki par la MONUSCO.

Quelques jours avant mon départ prévu de République démocratique du Congo, le 31 août, nous avons reçu des informations selon lesquelles, entre le 1^{er} et le 20 août, au moins 130 cas de viols avaient été enregistrés sur le territoire de Shabunda dans près de 10 villages, dont 40 cas à Bubila, 42 à Tchateka, 14 à Tshombi et 12 à Lumba. L'on rapporte, sans que cela soit encore confirmé, que dans le village de Kiluma, toutes les femmes auraient été systématiquement violées. Shabunda n'est pas accessible par la route, et cinq des cas les plus graves ont été évacués par des hélicoptères de la MONUSCO vers l'hôpital le plus proche, Panzi à Bukavu, le 1^{er} septembre, dès que nous avons eu connaissance de ce nouveau problème. Le déploiement d'équipes de protection groupée menées par le HCR, utilisant les moyens aériens de la MONUSCO, a également eu lieu du 3 au 8 septembre, et une deuxième visite est prévue du 10 au 17 septembre.

J'espère que toutes les mesures supplémentaires que j'ai décrites précédemment dans cet exposé, en particulier les efforts pour arrêter et punir les coupables, permettront de maîtriser cette recrudescence de la violence, notamment la violence sexuelle, que nous observons dans le Nord et le Sud-Kivu depuis deux mois.

Afin d'assurer une démarche globale, les mesures correctives que je viens d'indiquer devront être complétées par d'autres efforts essentiels, notamment

en continuant d'exercer une pression militaire sur les groupes armés clandestins; en appliquant des mesures non militaires en vue de régler la question des FDLR; en luttant contre l'exploitation illégale des ressources naturelles qui, de toute évidence, est à l'origine des violences dans la région; et en rétablissant véritablement l'autorité de l'État dans les zones touchées par le conflit. Je tiens également à souligner que, étant donné le caractère temporaire de la présence et de l'action des Casques bleus, la solution à long terme pour éradiquer cette culture de violence sexuelle qui s'implante de plus en plus en République démocratique du Congo passe par le renforcement de la capacité des institutions nationales chargées de la sécurité et de l'état de droit et, en particulier, par la transformation des forces armées et de la police en protecteurs de la population civile. En effet, c'est également l'élément fondamental de la stabilité à long terme de la République démocratique du Congo.

Je voudrais conclure en évoquant brièvement un point important: l'évaluation en cours menée conjointement par l'ONU et le Gouvernement de la République démocratique du Congo, sur laquelle le Conseil de sécurité se fondera pour prendre sa décision relative aux prochaines étapes de la réduction des effectifs de la MONUSCO. Ce processus a été achevé en ce qui concerne les régions orientales et se poursuit pour le Katanga, l'Équateur et l'Ouest. L'évaluation conjointe a permis au Gouvernement et à la MONUSCO de trouver un terrain d'entente relativement aux menaces et aux problèmes de sécurité persistants, y compris le défi complexe d'assurer la protection de la population civile. Les derniers détails sur les progrès accomplis dans le cadre de ce processus important seront fournis dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui sera publié en octobre. En tout état de cause, le point essentiel que je voudrais souligner est que la récente recrudescence des violences a démontré qu'il fallait faire preuve de précaution, s'agissant des prochaines étapes de la reconfiguration de la Mission.

Pour terminer, je voudrais indiquer que je me sens personnellement coupable à cause des personnes qui ont été victimes de ces brutalités et j'espère que nous ferons tous mieux la prochaine fois.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Khare de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Wallström.

M^{me} Wallström (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que les membres du Conseil, de cette occasion qui m'est offerte de faire un exposé au Conseil sur cette question qui préoccupe vivement la communauté internationale et d'évoquer le rôle joué par mon bureau en la matière. Un haut fonctionnaire de mon équipe, M. Tonderai Chikuhwa, a accompagné M. Khare lors de sa mission dans les villages touchés dans le territoire de Walikale.

Cependant, je tiens à commencer en parlant des survivants, pour compléter les propos de M. Khare. Dans le village de Luvingi, une des femmes a expliqué comment les villageois avaient été obligés à vivre un événement sans précédent. Elle a raconté comment des hommes armés étaient allés de maison en maison en enfonçant les portes et comment les gens n'avaient pas pu s'échapper parce que leur village avait été encerclé. Elle a expliqué comment des hommes armés avaient introduit leurs mains dans les parties génitales des femmes pour y chercher de l'or. De nombreuses femmes ont été victimes de viols collectifs perpétrés par cinq ou six hommes à la fois.

Les femmes de l'est de la République démocratique du Congo méritent mieux. Elles constituent le pilier du pays et la principale source de revenus de son économie essentiellement agricole. Et pourtant, en 2010, la triste réalité pour beaucoup de femmes de l'est de la République démocratique du Congo est qu'elles sont fatiguées. Elles sont fatiguées de se demander quand viendra leur tour d'être victimes d'un vol, d'être torturées et d'être violées. Aucun endroit n'est sûr pour elles. Elles sont violées lorsqu'elles font leurs récoltes, lorsqu'elles vont au marché, lorsqu'elles vont chercher de l'eau ou du bois de chauffage, lorsqu'elles portent leurs bébés et lorsqu'elles sont chez elles la nuit, en famille. Les viols ne cessent pas avec la fin des violences. De nombreux survivants sont traumatisés à jamais, incapables de retourner aux champs pour gagner leur vie, ce qui accroît leur pauvreté, l'isolement et le désespoir. Les femmes vivent dans la peur des hommes portant des armes, souvent en uniforme. Elles ne peuvent pas distinguer le protecteur du bourreau.

Si ceci n'est pas une illustration de la raison pour laquelle la violence sexuelle est un obstacle à la paix, à la stabilité et à la sécurité, qu'est-ce qui peut l'illustrer? En ce moment même où nous sommes réunis dans cette salle, des milliers de femmes, d'enfants et de familles essaient de se remettre du traumatisme causé par les viols. Chaque crime

s'accompagne d'une vague de conséquences dévastatrices, entraînant des maladies, la dépression et le désespoir. Il y a certaines femmes congolaises, qui, suite à leurs expériences tragiques, en sont arrivées à conclure qu'il était normal pour une femme d'être victime d'un viol collectif.

Lorsque je me trouvais en République démocratique du Congo en avril, j'ai souligné que la réputation du pays est ternie par le fait qu'on le considère que la capitale mondiale du viol. L'image du pays ne sera redorée que si le Gouvernement de la République démocratique du Congo prend des mesures décisives et concrètes, visant à lutter contre l'impunité et à consolider l'état de droit.

S'agissant de la voie à suivre, les acteurs humanitaires ont maintenant du mal à fournir des services de santé essentiels aux survivantes. Une mission interinstitutions effectuée récemment à Walikale a confirmé que la majorité des 242 survivantes qui ont pu atteindre le centre de santé de Lubogo ont reçu un traitement médical et un appui psychosocial. Cependant, aucune d'elles n'a bénéficié d'un traitement postexposition pour la protéger du VIH, surtout parce qu'elles n'ont pas pu avoir accès aux soins dans les 72 heures qui ont suivi l'incident. La plupart des victimes de viols ne se sont pas encore présentées pour recevoir un traitement médical d'urgence parce qu'elles ne se sentent toujours pas en sécurité ou parce qu'elles ont peur d'être stigmatisées par leurs communautés, pour la souillure résultant du viol, comme M. Khare l'a déjà souligné. En effet, le viol est la seule infraction suite à laquelle les communautés ont plutôt tendance à stigmatiser la victime qu'à traduire l'auteur en justice et pour laquelle les victimes éprouvent de la honte.

Ce qui est particulièrement troublant, c'est que les attaques lancées contre Kibua n'étaient pas des incidents isolés, mais qu'ils faisaient partie d'une succession de viols et de pillages généralisés et systématiques. Je suis profondément préoccupée par des informations qui commencent à être révélées, faisant état d'un grand nombre de cas de viols dans d'autres régions du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dont M. Khare a fait une description crue.

Il est évident que le viol est de plus en plus utilisé comme l'arme de choix dans l'est de la République démocratique du Congo, avec des chiffres qui atteignent des proportions endémiques. La triste réalité est que les incidents de viols sont devenus tellement

monnaie courante qu'ils ne nous poussent pas à intervenir de la façon la plus urgente.

Nous savons que les informations sur les viols commis sur l'axe Kibua-Mpofi ont mis du temps à nous parvenir. Par conséquent, un des enseignements essentiels que nous devons tirer de cette tragédie est que la communication d'informations sur les cas de viols ne devrait pas être considérée comme une condition préalable à des interventions décisives de protection. Nous devons être plus sensibles à d'autres indicateurs, notamment les mouvements de groupes armés, leur proximité avec des agglomérations civiles, leurs actions visant à empêcher l'accès à certaines zones, les pillages à répétition, ainsi que les préoccupations des femmes locales liées à la situation en matière de sécurité. Tous ces éléments devraient être désormais considérés comme des signaux indiquant que les populations risquent d'être victimes d'exactions, d'attaques et, de plus en plus, de violences sexuelles.

Les informations dont nous disposons relativement à Walikale laissent supposer que les viols faisaient partie d'une attaque planifiée et organisée. Les femmes ont été rassemblées et on les a empêchées de s'enfuir, ce qui indique que la violence sexuelle a été utilisée explicitement comme une tactique de guerre et de terreur. J'ai déjà souligné et je continue d'affirmer que dans les cas où la violence sexuelle est planifiée, elle doit également être considérée comme étant évitable. Il a été difficile de définir des mesures systématiques contre la violence sexuelle dans le passé parce que, jusqu'à une époque très récente, elle était simplement considérée comme une conséquence inévitable de la guerre.

Aujourd'hui, nous sommes tous obligés de faire un examen de conscience et de faire face à notre responsabilité collective de ne pas avoir été capables de prévenir les viols à grande échelle commis à Kibua. L'ONU, quant à elle, ne peut pas se permettre d'éviter de faire face à ses manquements parce qu'un tel examen, réalisé dans un esprit de transparence et de respect du principe de responsabilité, doit nous permettre d'améliorer nos interventions à l'avenir. Par conséquent, je salue et appuie les recommandations concrètes faites par M. Khare, relativement aux domaines dans lesquels nous pouvons et devons améliorer notre action. Cela inclut nos communications avec les communautés locales – en particulier les femmes – et notre capacité à collecter et à analyser les

informations d'alerte précoce en vue de déclencher des actions rapides.

Par sa résolution 1888 (2009), le Conseil a souligné qu'un meilleur suivi et de meilleurs rapports sur la violence sexuelle étaient la base d'une protection plus efficace. Sur la base des leçons tirées du mécanisme mis en place pour suivre les violations graves commises contre les enfants touchés par les conflits armés, j'accorderai la priorité à la mise en place de systèmes permettant d'obtenir des informations en temps réel et concrètes. La priorité numéro un est, bien entendu, de veiller à ce que toutes les informations, l'établissement de rapports et le suivi fonctionnent bien.

Toutefois, alors que nous nous efforçons d'améliorer la collecte d'informations et de données, nous devons reconnaître sans détour que nous avons été trop lents à réagir aux informations dont nous disposons. Nous devons examiner les interventions de l'ONU, y compris celles de nos Casques bleus sur le terrain, non pas dans un esprit d'autorécrimination, mais dans l'optique déterminée de faire mieux pour protéger les civils dans ce qui est, à n'en pas douter, l'une des zones de conflit les plus complexes, les plus vastes et les plus instables au monde.

Nous devons garder à l'esprit que si nous voulons que nos forces de maintien de la paix soient plus efficaces, nous devons veiller à ce qu'elles disposent de la formation, des connaissances et des outils nécessaires à l'accomplissement de leur tâche. À cet égard, j'ai l'intention de travailler en collaboration étroite avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, le Département des opérations de maintien de la paix et les pays fournisseurs de contingents afin de déployer un nouvel outil que mon bureau a aidé à lancer en juin de cette année, intitulé « Addressing conflict-related sexual violence – An analytical inventory of peacekeeping practice » (Remédier à la violence sexuelle dans les zones de conflit – inventaire analytique de la pratique du maintien de la paix). Il contient toute une gamme de pratiques prometteuses employées par les forces de maintien de la paix pour protéger les femmes et les filles de la violence sexuelle dans les conflits. Il faut systématiser ces efforts ad hoc et les inclure dans la formation pré-déploiement sous forme de scénarios types qui peuvent aider les forces de maintien de la paix à reconnaître la violence sexuelle commise par les groupes armés et à réagir. Ce document fournit, pour la première fois, une base de connaissances qui aidera les

Casques bleus à traduire en acte leur obligation de prévenir la violence sexuelle. Il donne des exemples de systèmes d'alerte rapide, de patrouilles adaptées aux schémas de mobilité des femmes, de techniques de liaison communautaire et d'autres tactiques qui illustrent un mouvement graduel des meilleures intentions aux meilleures pratiques.

Par ailleurs, les viols en masse commis à Kibua, signalent l'existence d'un lien, comme on nous l'a déjà dit, entre l'exploitation illicite des ressources minérales naturelles, la poursuite des opérations des groupes armés illégaux et l'incidence élevée de violence contre les civils en général et les femmes en particulier, dans les zones lucratives et stratégiques. Nous devons examiner de plus près ce lien comme l'une des causes profondes des récentes atrocités, et plus généralement du conflit de longue durée que connaît la République démocratique du Congo. Je continuerai d'appeler les gouvernements à prendre les mesures qui s'imposent pour suivre la circulation des minéraux du conflit.

Je voudrais souligner également que le rôle de l'ONU en République démocratique du Congo est d'appuyer le Gouvernement, premier fournisseur de protection et de services, et non pas de le supplanter. Il est clair que le déploiement de Forces armées de la République démocratique du Congo bien entraînées, aguerries et permanentes, et la présence d'une police nationale dont la priorité est la protection des civils jouent un rôle critique dans les régions à risques. J'exhorte également le Gouvernement à intensifier ses efforts pour traiter de la question de l'impunité et renforcer l'état de droit, notamment dans le contexte de la violence sexuelle. En ce qui nous concerne, je réitère l'offre de déployer une équipe d'experts de l'état de droit, comme le demande la résolution 1888 (2009), pour appuyer le Gouvernement dans ce domaine. Mon bureau est en train de constituer cette équipe et j'espère que nous conviendrons bientôt du calendrier et des modalités de son déploiement.

J'ai également été préoccupée par le fait que toute l'attention accordée à l'intervention de l'ONU ait détourné l'attention de l'élément le plus important, à savoir la poursuite en justice des auteurs de ces crimes. Tandis que les projecteurs se tournent sur l'ONU et sur ce que nous aurions pu faire différemment, les auteurs – ceux qui ont commis ou commandité les viols et les pillages – semblent s'être échappés des lieux du crime et s'être évanouis dans la nature. C'est là un défi lancé à notre crédibilité collective et cela sape les efforts

visant à dissuader la commission de telles atrocités à l'avenir.

Comme le Conseil l'a entendu, nous avons déjà quelques noms, comme le colonel Mayele, le chef d'état-major des Maï Maï Cheka, et le colonel Serafim des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui était présent sur les lieux. Cheka lui-même et les dirigeants politiques et militaires des FDLR pourraient en fin de compte se voir imputer la responsabilité des crimes commis par leurs subordonnés, qu'ils n'ont ni empêchés ni punis. Ces noms sont un point de départ et constituent des pistes et des moyens de pression qui pourraient nous aider à identifier d'autres personnes qui ont participé aux viols en masse commis à Kibua ou qui en ont été les architectes. Je crois que nous disposons d'un créneau étroit à exploiter avant que la piste ne se refroidisse et que l'attention de la communauté internationale et des médias ne se porte sur d'autres crises, réduisant ainsi la pression exercée sur ces groupes. Mon rôle est de veiller à ce que la communauté internationale continue à prêter attention à cette situation par le biais de campagnes de mobilisation et d'un dialogue politique direct.

Le Conseil a encouragé un engagement systématique de l'ONU avec les groupes armés qui commettent des violations graves contre les enfants touchés par les conflits. Cette approche a produit des résultats concrets. Conformément à la résolution 1820 (2008), j'ai l'intention de poursuivre cet engagement avec des acteurs étatiques et non étatiques afin de veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles commises dans des conflits répondent de leurs actes et à ce que des mesures de prévention soient mises en place. À cet égard, le Conseil de sécurité dispose de moyens sans pareil, dont l'inscription sur des listes noires de personnes et d'entités et l'imposition de sanctions et autres mesures ciblées, qui donnent plus de poids à notre dialogue. C'est pourquoi j'exhorte le Conseil à prendre ces mesures, en commençant par les commandants des groupes armés responsables des atrocités commises à Kibua.

En outre, je crois que le Conseil de sécurité se doit de prendre de telles mesures par le biais de son Comité des sanctions pour la République démocratique du Congo. Les résolutions 1857 (2008) et 1886 (2009), qui spécifient le mandat du Comité des sanctions, établissent une base juridique pour l'imposition de sanctions sur les personnes opérant en République démocratique du Congo qui commettent des violences

sexuelles. J'engage instamment le Conseil à tirer parti de cette disposition en donnant pour mandat au Comité des sanctions pour la République démocratique de Congo de réunir toutes les informations nécessaires auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et du Groupe d'experts du Comité, ainsi qu'auprès des organisations non gouvernementales (ONG) et autres acteurs humanitaires qui disposeraient d'informations pertinentes. Mon bureau est prêt à faciliter ce processus. Les FDLR ont à maintes reprises commis de graves violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. C'est pourquoi j'exhorte les États Membres qui ont des dirigeants des FDLR dans leur pays à entamer des actions juridiques contre eux conformément à la résolution 1925 (2010).

Sur le terrain en République démocratique du Congo, l'ONU et le Gouvernement ont lancé l'année dernière une stratégie globale de lutte contre la violence sexuelle dans le pays. Cette stratégie repose sur cinq piliers : la lutte contre l'impunité, la prévention et la protection, la réforme du secteur de la sécurité, l'assistance plurisectorielle aux survivants, et la collecte de données et la cartographie. Cette stratégie est appuyée et financée par les donateurs par le biais du Plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est du pays, et elle a créé la base d'une intervention coordonnée et générale de toutes les parties prenantes. Nous devons appuyer et renforcer cette base de coordination, à l'intention notamment des ONG qui assurent des services de première ligne. Leur rôle critique a encore une fois été illustré par les activités menées par des organisations telles que le International Medical Corps et Heal Africa face aux viols en masse commis à Kibua.

L'unité de la MONUSCO chargée de la violence sexuelle s'attache à coordonner la mise en œuvre de cette stratégie. Nous devons veiller à ce qu'elle dispose des capacités adéquates pour s'acquitter effectivement de ses fonctions. Mon rôle est d'aider à mobiliser les ressources nécessaires à la pleine mise en œuvre de la stratégie, et d'assurer l'appui stratégique du Réseau d'action des Nations Unies que je préside.

Enfin, nous ne pouvons pas revenir en arrière pour les victimes de Kibua ni pour les nombreux survivants d'actes brutaux de violence sexuelle organisée. Alors que nous nous efforçons d'aider ces survivants, nous devons faire de notre mieux pour qu'il n'y ait plus de victimes. Ces actes inqualifiables

doivent nous inciter tous à prendre des mesures immédiates et concertées pour accomplir notre devoir de protection. C'est une responsabilité collective que nous avons envers les survivants et c'est le signal que nous devons collectivement envoyer aux auteurs de ces actes, qui nous regardent et attendent de voir comment le monde réagira. Nos politiques de tolérance zéro ne sauraient s'appuyer dans la réalité sur zéro conséquence.

Je prévois de retourner en République démocratique du Congo d'ici à fin septembre pour entrer en contact avec tous les acteurs et, surtout, pour écouter les survivants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Wallström de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Je serai bref. Permettez-moi de prime abord, Monsieur le Président, de vous dire toute ma joie de vous voir présider le Conseil de sécurité au cours de ce mois de septembre. Vous représentez en effet un pays, la Turquie, avec lequel mon pays, la République Démocratique du Congo, entretient des relations étroites empreintes d'un respect et d'une estime réciproques.

Je voudrais ensuite vous remercier d'avoir bien voulu accepter de convoquer cette importante réunion du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo, surtout suite au drame survenu à Luvungi. Vous me donnez ainsi une nouvelle occasion pour exprimer mon profond dégoût du viol massif qui s'y est perpétré il y a un mois, quatre jours durant, nuit et jour, en toute impunité. Ces actes ignominieux érigés en armes de guerre constituent un épisode de plus dans l'indicible souffrance dans laquelle les Congolaises et les Congolais sont plongés depuis plus d'une décennie maintenant.

Le Conseil de sécurité vient d'entendre un exposé exhaustif du Sous-Secrétaire général Atul Khare. Qu'il me soit permis ici d'en reconnaître le caractère essentiel et de lui exprimer toute mon appréciation. De même, je voudrais remercier très sincèrement M^{me} Margot Wallström, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé, pour son importante intervention sur le sujet sous examen. Les rapports que le Sous-Secrétaire général et la

Représentante spéciale soumettent au Conseil et que celui-ci va considérer au cours de ses consultations de tout à l'heure méritent d'être suivis de solutions, de propositions et d'actions concrètes. Certaines délégations seront tentées par une solution de facilité qui consiste à établir toute une litanie de sanctions qui, en réalité, au fin fond de la forêt équatoriale, n'ont aucun impact, sont totalement inefficaces et ne sont pas de nature à nous soulager de cette horreur que nous, Congolaises et Congolais, vivons depuis, je l'ai dit, plus d'une décennie déjà, une horreur qui est notre quotidien et qui s'est banalisée.

Dans la recherche d'une réponse appropriée à ce viol massif que nous déplorons et condamnons tous, je commencerais par être politiquement incorrect. Les criminels, du moins ceux de nationalité congolaise, qui ont commis ces actes répréhensibles sont des jeunes. Ils sont en grande majorité des créatures qui sont elles-mêmes le produit, donc aussi les victimes, d'une guerre qui n'a que trop duré et qui est notre lot depuis plus de 15 ans. Il y a là matière à réflexion sur l'impact de cette guerre sur la jeunesse congolaise.

Néanmoins, un crime est un crime, et il faut, dans le cas d'espèce, engager à l'encontre de ces criminels une action robuste. Je voudrais ici rappeler que mon gouvernement prend très au sérieux la question de ces violences sexuelles. Les violences sexospécifiques sont inqualifiables et totalement condamnables. Elles sont un fléau qu'il convient d'éradiquer. Un petit nombre de ces bandits, membres des Maï-Maï, ont été identifiés par les autorités congolaises. Ils sont actuellement incarcérés et attendent leur procès. De même, je dois informer le Conseil que la politique de tolérance zéro appliquée par le Gouvernement le sera implacablement aux éléments incontrôlés des Forces armées de la République démocratique du Congo qui se seraient rendus coupables de viol.

Mais cela n'est pas suffisant. À notre humble avis, le Conseil et le Secrétaire général gagneraient à instruire le Représentant spécial en République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) d'appliquer pleinement les dispositions pertinentes de la résolution 1925 (2010), principalement ses paragraphes 6 et 12 a), c) à f) et h) et, en vertu du Chapitre VII de la Charte, appuyer le Gouvernement pour poursuivre les coupables, les arrêter et les amener devant la justice pour qu'ils puissent répondre de leurs actes.

On se souviendra que c'est depuis 2008 que nous sommes fait les avocats d'une action plus robuste des Nations Unies, conjointement avec nous, pour mettre un terme aux activités de ces agents de la mort sur le territoire congolais. À l'époque, suite à la pression exercée par quelques organisations non gouvernementales (ONG), essentiellement internationales, cela ne fut pas possible. Aujourd'hui ce sont ces mêmes ONG qui demandent une enquête publique et urgente sur ces viols. Je dis oui à l'enquête. D'ailleurs, qui pourrait et oserait s'opposer à une enquête? Mais je demande en même temps qu'il soit mis fin à une certaine hypocrisie. Est-ce que ce sont ces enquêtes qui mettront fin aux exactions? Qu'il me soit permis d'en douter et de m'insurger sur cette façon de faire de la souffrance et de la misère de mes compatriotes un fonds de commerce.

Je demeure convaincu que si le Conseil avait daigné en 2008, c'est-à-dire il y a deux ans, doter la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo du personnel et de l'équipement suffisants, nous serions aujourd'hui très avancés dans le processus de paix et de rétablissement de l'autorité du Gouvernement sur l'ensemble du territoire national. Combien d'autres viols, combien d'autres violations de droits de l'homme devons-nous encore condamner pour nous rendre compte qu'il faut résolument poursuivre ces terroristes et assassins pour favoriser le retour à la normalité?

D'autres délégations diront que c'est au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'il incombe en premier lieu d'assurer la sécurité sur son territoire et de protéger les civils. C'est vrai, mais cessons aussi de nous voiler la face. Si nous pouvions le faire par nous-mêmes, nous n'aurions pas besoin de la MONUSCO et de toute cette présence internationale sur notre sol. De même, si le Conseil estime que la MONUSCO ne peut aider dans ce domaine, alors sa présence est tout à fait inutile et il reviendra aux membres du Conseil de tirer toutes les conséquences, c'est-à-dire en clair, de la retirer et de nous laisser nous débrouiller avec nos démons, qui nous sont propres ou importés.

Enfin, des délégations iront chercher des responsabilités quant au dysfonctionnement constaté dans la prévention et ensuite la réponse une fois connue la nouvelle de ce viol. Comme l'a si bien indiqué le Sous-Secrétaire général, la superficie de la province du Nord-Kivu est plus étendue que celle de beaucoup de pays européens. La province est

dépourvue des infrastructures et des services dont ces pays européens sont dotés. La difficulté du terrain et le manque de communication sont une explication certes, mais non une excuse. Cette province est également celle qui connaît la plus forte concentration d'hommes en armes du pays. Mais leur nombre total pour couvrir les zones d'opération est largement insuffisant, toujours par comparaison avec les forces armées de ces pays européens. Enfin, les moyens dont dispose la Police nationale dans cette province sont vraiment dérisoires. Comment cette police peut-elle intervenir dans de telles conditions devant des assassins armés de matériel de guerre? Cela relève de la mission impossible.

Que pouvons-nous et que devons nous faire? Tout en faisant miennes les recommandations et esquisses de solutions formulées par le Sous-Secrétaire général et M^{me} la Représentante spéciale, je voudrais également dégager quelques pistes, lesquelles ne sont pas exhaustives.

Dans l'immédiat, il convient de fournir une assistance médicale aux victimes. Toute assistance, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la nature, est la bienvenue. À ce sujet, je voudrais vraiment remercier les agences onusiennes qui ont déjà apporté une aide substantielle.

Toujours dans l'immédiat, une prise en charge psychiatrique et psychologique en faveur des victimes s'avère indispensable. Les viols ayant ravagé plusieurs petits villages aux abords de Luvungui et à Walikale, il sera également primordial de créer un espace de dialogue impliquant les chefs locaux, les églises et les réseaux communautaires locaux en vue de préserver un tant soit peu le tissu familial de ces villages. Qui plus est, il faut poursuivre les coupables, les appréhender et les amener devant la justice. Le Gouvernement s'y attelle déjà. La MONUSCO, pour sa part, doit le faire également et assister le Gouvernement, je le répète, en vertu du Chapitre VII de la Charte.

Il nous faut former et équiper la Police nationale et la police de proximité pour mieux assurer la protection des populations locales pendant que l'armée

s'attelle au rétablissement de l'ordre républicain. Le Gouvernement avait déjà formulé une demande en ce sens, et la réponse jusqu'à aujourd'hui a été celle d'un silence assourdissant.

Enfin, il nous faut appuyer la justice nationale. Celle-ci doit pouvoir être en mesure de jouer pleinement son rôle pour, à la fois, mettre fin à l'impunité et attribuer une justice réparatrice aux victimes. Il est urgent et important de doter mon pays de structures nationales solides de protection des droits de l'homme et d'un cadre institutionnel adéquat dans lequel les criminels doivent répondre de leurs actes.

Pour terminer, je tiens à rappeler que dans l'absolu, la population congolaise a été de loin celle qui a payé le plus lourd tribut dans la situation de rupture de la paix et de la sécurité internationales, laquelle perdue dans la région des Grands Lacs depuis près de deux décennies maintenant. Mes sœurs et frères ont été massacrés par millions. Ce sont eux qui sont les victimes des violences sexuelles, et non pas les ressortissants d'un autre pays.

Et cette horreur continue. Les atrocités se poursuivent avec peu d'espoir de justice. Ce que nous demandons au Conseil, c'est qu'il ait le courage et la volonté politiques de décider, avec équité, afin que la population congolaise puisse enfin croire en l'amélioration des perspectives lui permettant d'envisager avec beaucoup plus de sérénité l'avènement d'un pays et d'une région où régneront plus de paix, de sécurité, de justice et de prospérité. Car, en fin de compte, c'est le retour de cette paix, d'une paix véritable, qui favorisera l'arrêt de ces crimes que nous déplorons tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République démocratique du Congo de sa déclaration.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 16 h 15.